



VILLE DE BRIEY
1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
54150 BRIEY
TEL : 03 82 47 16 00



NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD



PROGRAMME OPERATIONNEL

VERSION DU 16 DECEMBRE 2011

Programmiste



mpc-parisot
10 rue du Professeur Bellocq
67 450 MUNDOLSHEIM

Tel : 03 88 20 29 93
Mob. : 06 08 68 23 92
Mail : mpc.parisot@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

- 1.1. JUSTIFICATION DU PROJET
- 1.2. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPERATIONNEL
- 1.3. L'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

2. LES ATTENTES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- 2.1. SUR LE PLAN FONCTIONNEL
- 2.2. SUR LE PLAN DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE
- 2.3. SUR LE PLAN DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE
- 2.4. SUR LE PLAN TECHNIQUE

3. ANALYSE DU SITE

- 3.1. LOCALISATION ET EMPRISE DU PROJET
- 3.2. CARACTERISTIQUES ET ENVIRONNEMENT
- 3.3. ETAT DES LIEUX ET CONTRAINTES DES BÂTIMENTS EXISTANTS
- 3.4. REGLEMENT D'URBANISME
- 3.5. SERVITUDE
- 3.6. RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES
- 3.7. RESEAUX
- 3.8. ACCES

4. LES BESOINS EXPRIMES ET LA VIE DE L'EQUIPEMENT

- 4.1. LOCAUX ET SURFACES
- 4.2. ORGANISATION FONCTIONNELLE
- 4.3. LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

5. SPECIFICATIONS RECHNIQUES

- 5.1. EXIGENCES TECHNIQUES GENERALES
- 5.2. EXIGENCES TECHNIQUES PARTICULIERES

6. EXIGENCES COÛTS ET DELAIS

- 6.1. LE COÛT DES TRAVAUX
- 6.2. LES DELAIS

7. DOCUMENTS JOINTS

1. INTRODUCTION

1.1. JUSTIFICATION DU PROJET

La Ville de Briey envisage la reconstruction du Groupe Scolaire « Louis Pergaud » abrité actuellement dans des bâtiments inadaptés :

- ◆ Bâtiments « provisoires » vétustes,
- ◆ Locaux non fonctionnels,
- ◆ Entretien difficile,
- ◆ Coût d'exploitation élevé.

Voir § 3.3 Etat des lieux, ci-après.

Cette reconstruction de l'école Louis Pergaud s'inscrit dans un projet plus vaste devant permettre de regrouper sur le même site :

- Le nouveau Groupe Scolaire,
- Un Espace Socioculturel comprenant :
 - Une salle culturelle polyvalente,
 - Des espaces associatifs (salles),
 - Des salles dédiées aux activités périscolaires (relevant des compétences communautaires),
 - Une médiathèque,
 - Un cyber espace communautaire,
 - Une association « Aux frontières du Pixel » dont l'objet social porte sur la socialisation au travers du jeu vidéo,
 - Un office du Tourisme.

La reconstruction du Groupe Scolaire Louis Pergaud constitue la première étape de ce projet d'ensemble. Cette première étape suppose bien entendu la mise en place des infrastructures permettant la réalisation enchaînée de la deuxième phase.

Il convient également de rappeler que l'enseignement primaire à BRIEY (Environ 5 400 habitants) est réparti sur quatre établissements :

ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ELEVES
Maternelle Saint Exupéry	107
Maternelle Yvonne Imbert	119
Ecole Elémentaire Jacques Prévert	122
Ecole Elémentaire Louis Pergaud	289
Total :	637

1.2. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Le présent Programme Opérationnel porte sur cette reconstruction de l'Ecole Louis Pergaud dont les principales données sont détaillées dans les chapitre suivants.

Le Programme Opérationnel, expression de la commande publique d'Architecture, répond aux objectifs suivants :

- Fournir au Maître d'œuvre tous les éléments d'information nécessaires à la conception globale de l'ouvrage,
- Associer le Maître d'œuvre au projet souhaité par le Maître d'Ouvrage et souhaitable pour les Utilisateurs,
- Constituer le **document de référence contractuel**, base du dialogue entre le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre.
- Définir les exigences et les objectifs afin d'obtenir la certification NF HQE Bâtiment Tertiaire en respectant la RT 2012 - 50%.

Le présent Programme Opérationnel est établi dans la perspective d'un concours sur « Esquisse Plus ». Voir Règlement de Consultation.

1.3. L'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Maîtrise d'Ouvrage du projet de Reconstruction du Groupe Scolaire Louis Pergaud sera assurée par la

VILLE DE BRIEY
1 Place de l'Hôtel de Ville
54150 BRIEY

Représentée par son Maire :

M Guy VATTIER

Pour ce projet les principaux interlocuteurs de la Maîtrise d'œuvre seront :

M Eddie RESTELLI – Directeur Général des Services

M Alain ZMYSLOWSKI – Directeur des Services Techniques

M Stéphane AUDOUIN – Responsable des Marchés Publics

2. LES ATTENTES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

2.1. SUR LE PLAN FONCTIONNEL

Sur le plan intérieur :

- ◆ Une répartition claire des différents locaux,
- ◆ Un ensemble de locaux répondant à la totalité des besoins exprimés,
- ◆ Une organisation fonctionnelle des relations de proximité,
- ◆ Une prise en compte des différents flux,

Sur le plan extérieur :

- ◆ Une parfaite lisibilité des accès,
- ◆ Une organisation optimale des différentes conditions de dessertes : piétons, vélos, VL, bus.
- ◆ Une prise en compte des liaisons fonctionnelles à privilégier : Médiathèque, Périscolaire, etc...

*Il est vivement conseillé à la Maîtrise d'œuvre de s'inspirer du dossier édité par le CERTU et intitulé :
« **Les groupes scolaires – Vers des réalisations durables adaptées aux usagers** ».*

2.2. SUR LE PLAN DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE

La Ville de Briey attache une importance primordiale à la qualité architecturale de ce projet.
Le Groupe Scolaire Louis Pergaud, première étape d'un vaste projet culturel doit constituer un signal fort.

Ce signal doit illustrer l'esprit et l'approche conceptuelle de la formation en classes élémentaires :

- ◆ la clarté, la lumière et l'ouverture sur le monde extérieur,
- ◆ la convivialité, un lieu propice à la créativité, au travail et à la rencontre,
- ◆ l'audace maîtrisée, utile et fonctionnelle,
- ◆ le juste nécessaire,
- ◆ l'émotion, la surprise,
- ◆ la cohérence, l'harmonie,

2.3. SUR LE PLAN DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE

La Ville de Briey souhaite pour ce projet **certification NF HQE Bâtiment tertiaire conformément au référentiel de Certivéa.**

Les points essentiels à prendre en compte dans les projets des candidats sont :

- ◆ **L'intégration dans le site et notamment le respect des préconisations du PDES** (Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires) fourni en annexe.
- ◆ **L'utilisation de matériaux écologiques et sains.**
- ◆ **La mise en place d'un chantier exemplaire**, compte tenu de la simultanéité des cours.
- ◆ **Le respect d'un niveau BBC RT 2012 – 50%** : Optimiser la notion de coût global en proposant les meilleures solutions techniques afin de disposer d'un bâtiment consommant le minimum d'énergie.
- ◆ **La qualité acoustique** tant en interne qu'en externe,
- ◆ **La gestion des eaux pluviales** : Faciliter leur récupération et leur utilisation sur site tout en minimisant au maximum les rejets dans le réseau urbain.
- ◆ **L'intégration écologique du site.**
- ◆ **La garantie d'une facilité d'entretien et de maintenance** : Disposer des outils de suivi des performances du bâtiment afin de détecter les problèmes et de pouvoir les résoudre simplement.
- ◆ **La qualité des apports en lumière naturelle.**

Les cibles envisagées sont précisées et commentées au chapitre 5.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance du référentiel NF HQE bâtiment tertiaire sur http://www.certivea.fr/ressource/data/documentations/construction/Rfrentiel-Gnrique-applicable-a_106.zip

Les candidats devront fournir une note de présentation des aspects environnementaux liés à la certification NF HQE et au respect de la RT 2012 -50% de 6 pages maximum.

Le lauréat devra fournir tous les justificatifs architecturaux et techniques (notes explicatives, calculs thermiques...) nécessaires à l'obtention de la certification NF HQE et au respect de la RT 2012-50% (voir référentiel Certivéa).

2.4. SUR LE PLAN TECHNIQUE

La Ville de Briey attache la plus grande importance au respect des objectifs techniques fondamentaux suivants :

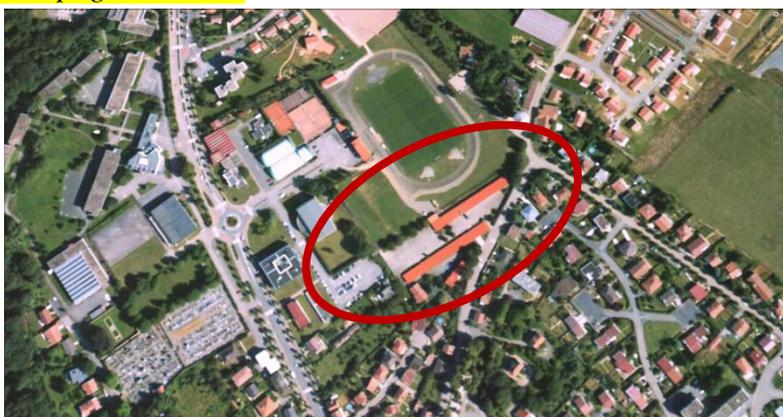
- ◆ **La maîtrise économique du projet :**
Le respect de l'enveloppe financière et les données fournies sur ce point par les Maîtres d'œuvre sont capitales pour le Maître d'Ouvrage ;
- ◆ **La maîtrise du phasage et des délais :**
La construction neuve doit pouvoir être réalisée sur le site actuel avec un minimum de perturbation possible quant au fonctionnement de l'Ecole,
Les délais d'études et l'organisation du phasage seront à préciser par les Maîtres d'œuvre. Le Maître d'Ouvrage y attachera une attention particulière.
- ◆ **L'optimisation de la maintenance et de l'entretien :**
La conception du bâtiment, sans complications inutiles et sans sophistication, devra permettre un entretien et une maintenance économiques.
Ce souci devra se retrouver dans le choix des matériaux.
- ◆ **Le respect des contraintes réglementaires :**
 - Sécurité des personnes et des biens,
 - Règlements et normes en vigueur lors du dépôt de la demande de Permis de Construire
 - Accueil des Personnes à Mobilité Réduite,
 - Protection des riverains contre les nuisances sonores.

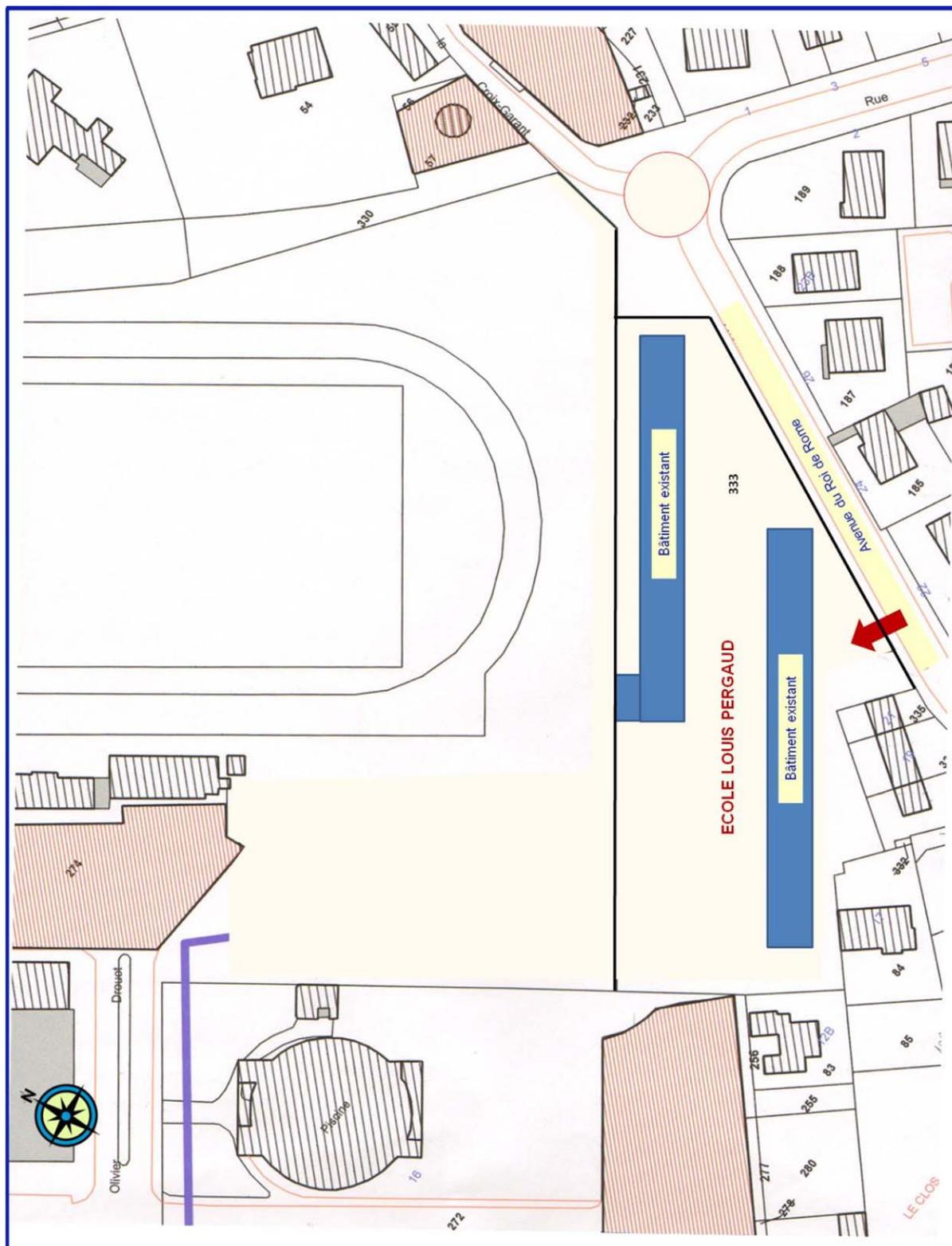
3. ANALYSE DU SITE

3.1. LOCALISATION ET EMPRISE DU PROJET

La reconstruction du groupe scolaire Louis Pergaud est envisagée sur le site même de l'existant, c'est à dire sur l'emprise de la parcelle 333, propriété de la Ville de Briey, en bordure de l'Avenue du Roi de Rome.

Voir extrait cadastral page suivante.

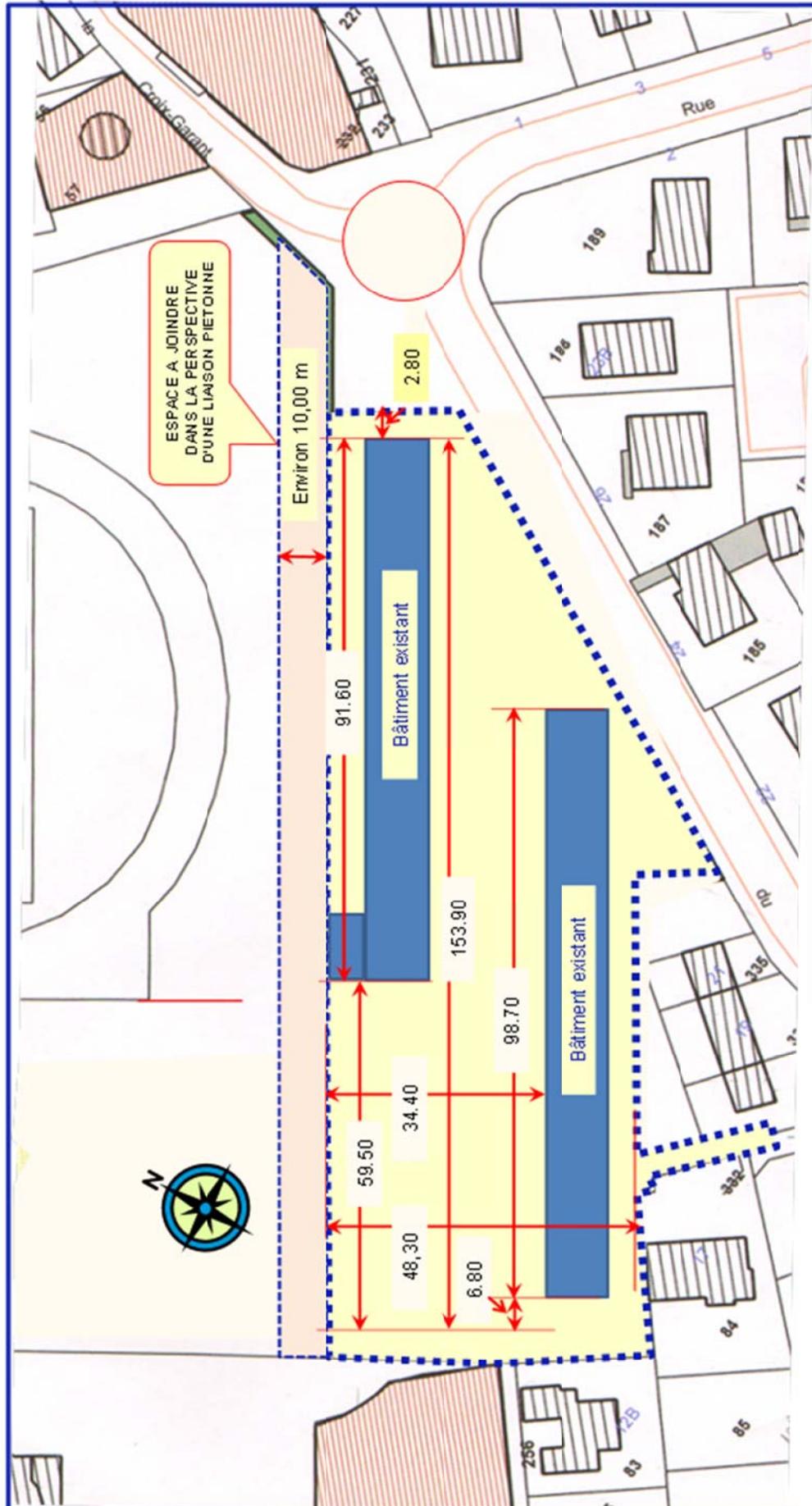




Le schéma ci-après fait apparaître l'emprise du projet sur le terrain actuellement occupé par le groupe scolaire, ainsi qu'une extension possible pour l'implantation d'une liaison piétonne entre les parkings situés de part et d'autre du terrain.

La surface du terrain d'assiette du groupe scolaire est de l'ordre de 7 100 m²

Les cotes sont à contrôler sur le lever topographique



3.2. CARACTERISTIQUES ET ENVIRONNEMENT

Les caractéristiques du terrain apparaissent sur les levés topographiques joints au présent Programme.

VOIR D.J. N° 01 – LEVERS TOPO

Sur le plan de l'environnement, il faut noter essentiellement que le terrain est bordé :

- ➔ au Nord Nord Est par le stade de football et le terrain réservé pour le futur espace socioculturel et la médiathèque,
- ➔ au Sud par un groupe de maisons individuelles

3.3. ETAT DES LIEUX ET CONTRAINTES DES BÂTIMENTS EXISTANTS

La reconstruction du groupe scolaire devra être réalisée sans interrompre le fonctionnement de l'existant et bien entendu avec un minimum de gênes pour les utilisateurs et une sécurité garantie à 100 %.

Après mise en service du nouveau bâtiment, la Maîtrise d'œuvre devra assurer dans le cadre de sa mission la démolition des bâtiments existants et la réalisation des aménagements extérieurs.

Le relevé des bâtiments existants figure en document joint.

VOIR D.J. N° 02 – BÂTIMENTS EXISTANTS



Si nécessaire, le nouveau bâtiment pourra empiéter sur l'emprise de la salle de gymnastique. Une solution transitoire sera alors envisagée par le Maître d'Ouvrage.

TERRAIN D'ASSIETTE DU BÂTIMENT



3.4. REGLEMENT D'URBANISME

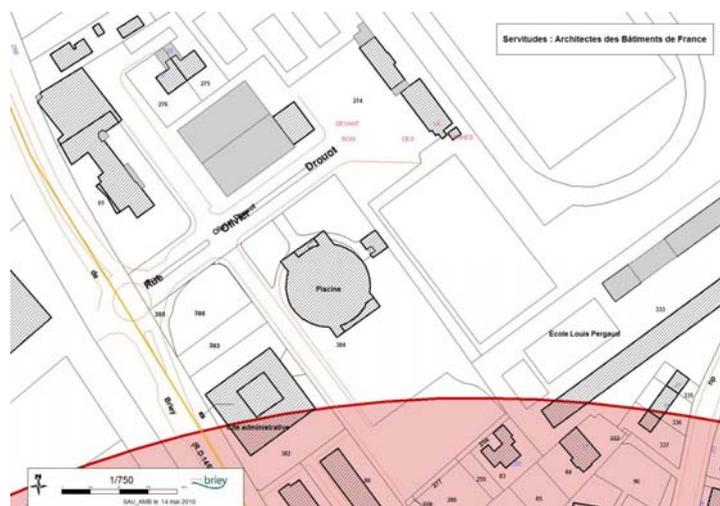
Le règlement d'urbanisme en vigueur ne présente pas de contraintes particulières (voir document joint).

VOIR D.J. N° 03 – REGLEMENT D'URBANISME

A noter essentiellement que la hauteur absolue des constructions nouvelles ne doit pas excéder 15 mètres. Il faut également rappeler que la procédure d'établissement d'un PLU est en cours.

3.5. SERVITUDES

Seule l'extrémité Sud du terrain tombe dans l'emprise d'un monument classé (voir schéma ci-joint). En dehors de ce point, le terrain n'est soumis à aucune servitude d'ordre public ou privé.



3.6. RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES

Des sondages ont été réalisés en 2009 sur le terrain contigu actuellement réservé pour la Médiathèque et l'Espace socioculturel.

Les Maîtres d'œuvre admis à concourir se baseront sur le rapport correspondant pour leur proposition. Le Maître d'œuvre retenu aura à fournir, en phase APS, un cahier des charges pour une campagne de reconnaissances géotechniques complémentaires adaptées à son projet.

VOIR D.J. N° 04 – SONDAGES 2009

3.7. RESEAUX

Tous les plans des réseaux desservant ou avoisinant le site, ainsi que la liste des concessionnaires, sont fournis en documents joints :

- ◆ AEP,
- ◆ Assainissement,
- ◆ GDF,
- ◆ EDF,
- ◆ Téléphone TV,
- ◆ Chauffage urbain – En projet, mise en service prévue en 2016.

VOIR D.J. N° 05 – PLANS DES RESEAUX

3.8. ACCES

La desserte principale actuelle se fait par l'Avenue du Roi de Rome.

Une desserte secondaire est possible à partir du parking Sud-Ouest situé en contrebas (environ – 3.00 m), mais non accessible aux PMR.

En phase travaux, l'accès au chantier se fera obligatoirement à partir du parking du terrain de football.

Les travaux nécessaires pour réaliser cette voie d'accès chantier seront intégrés dans le budget du groupe scolaire. Les accès définitifs lors de la mise en service sont précisés au chapitre 4.3.

ACCES ACTUEL DEPUIS PARKING SUD-OUEST



4. LES BESOINS EXPRIMES ET LA VIE DE L'EQUIPEMENT

4.1. LOCAUX ET SURFACES

L'Ecole Louis Pergaud est une école élémentaire couvrant les cycles 2 et 3 :

- ◆ Cycle 2
 - CP
 - CE1
- ◆ Cycle 3
 - CE2
 - CM1
 - CM2

Nombre d'élèves actuel : 289

Les surfaces existantes se répartissent comme suit :

- 6 salles de 55,90 m² (8,60 x 6,50),
- 6 salles de 56,55 m² (8,70 x 6,50),
- 2 salles de 68,25 m² (10,50 x 6,50).
- 1 salle d'activités de 120,24 m² (13,90 x 8,65),
- 1 préau de 151,75 m² (17,50 x 8,65).
- 1 seul bureau de 18 m² (Bureau de la Directrice)
- Un local intitulé "Bibliothèque mais utilisé à d'autres fins (RASED, coin vie, réunion)

Les surfaces des cours de récréations sont très confortables et sont complétées par des jardinets pédagogiques particulièrement appréciés.

UNE SALLE DE CLASSE ACTUELLE



L'objectif du nouveau projet est de pouvoir accueillir **300 élèves** (Dimensionnement prévu pour 320 élèves). Sur cette base les besoins exprimés s'établissent comme suit : Voir tableau page suivante.

Ville de Briey - Projet de reconstruction du Groupe Scolaire Louis Pergaud
Programme Opérationnel – Version du 16 Décembre 2011

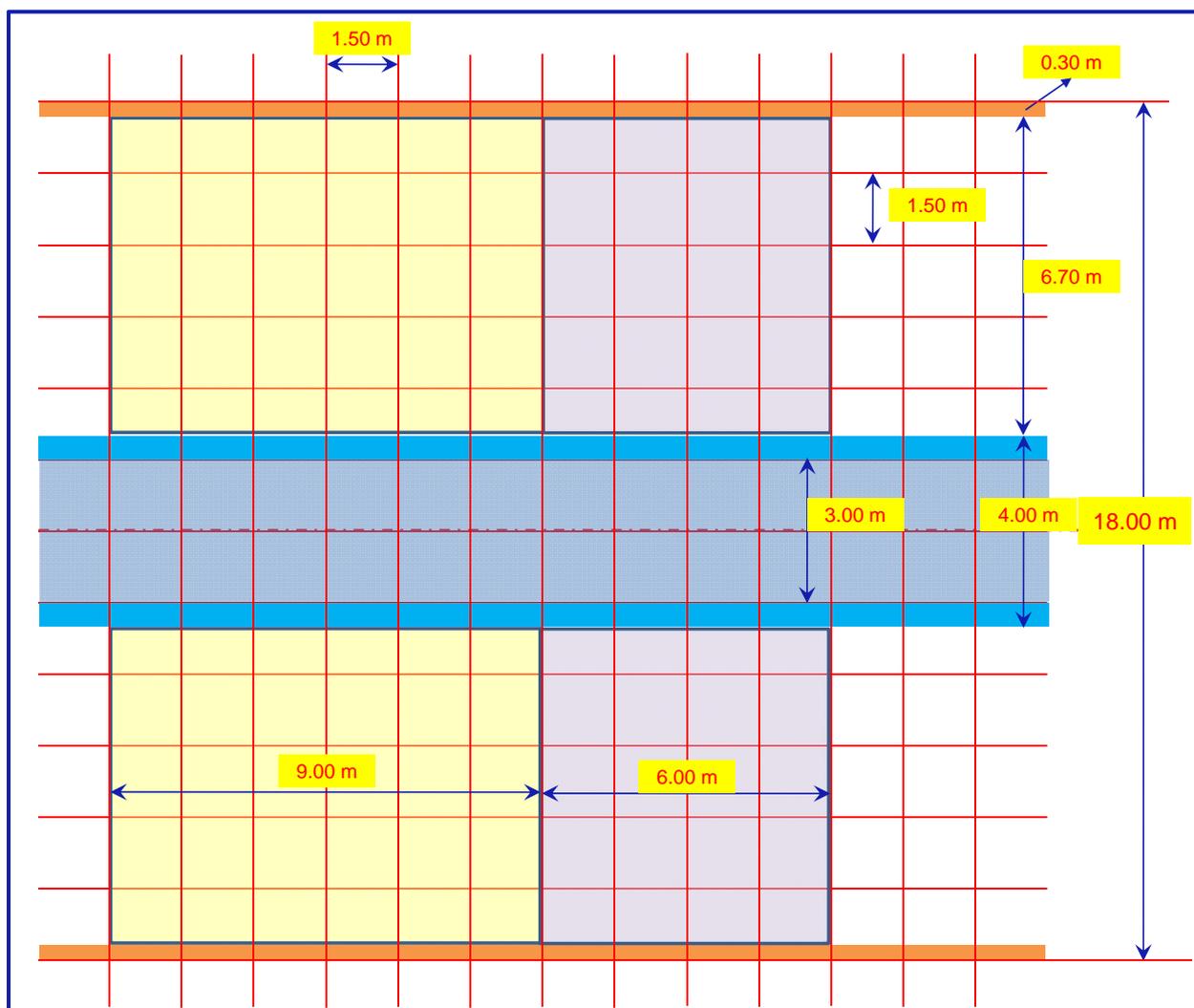
CODE DU LOCAL	DESIGNATION DU LOCAL	CARACTERISTIQUES		
		Surfaces Utiles Nettes	Observations	
1	Hall d'accueil principal	40,00		
2	Entrée élèves	20,00	<i>Accès depuis espace couvert en liaison avec le préau.</i>	
3	Salle de classe Cycle 2 - CP N° 1	70,00	<p align="center"><i>Chaque salle est dimensionnée pour 27 élèves . Dix salles à regrouper par Cycle. Les ateliers sont toujours implantés entre deux classes de même niveau. Les rangements sont répartis entre les salles et les ateliers.</i></p>	
4	Salle de classe Cycle 2 - CP N° 2	70,00		
5	Salle de classe Cycle 2 - Atelier partagé N° 1	30,00		
6	Salle de classe Cycle 2 - CE1 N° 1	70,00		
7	Salle de classe Cycle 2 - CE1 N° 2	70,00		
8	Salle de classe Cycle 2 - Atelier partagé N° 2	30,00		
9	Salle de classe Cycle 3 - CE2 N° 1	70,00		
10	Salle de classe Cycle 3 - CE2 N° 2	70,00		
11	Salle de classe Cycle 3 - Atelier partagé N° 3	30,00		
12	Salle de classe Cycle 3 - CM1 N° 1	70,00		
13	Salle de classe Cycle 3 - CM1 N° 2	70,00		
14	Salle de classe Cycle 3 - Atelier partagé N° 4	30,00		
15	Salle de classe Cycle 3 - CM2 N° 1	70,00		
16	Salle de classe Cycle 3 - CM2 N° 2	70,00		
17	Salle de classe Cycle 3 - Atelier partagé N° 5	30,00		
18	Classe d'intégration scolaire (CLIS)	60,00		<i>A placer impérativement au RDC, atelier intégré.</i>
19	Salle disponible pour besoins particuliers	40,00		<i>Musique par exemple</i>
20	Local technique informatique	10,00	<i>Local rangement "classe mobile"</i>	
21	Bibliothèque Centre de Documentation (BCD)	80,00	<i>Documents à caractère pédagogique ne faisant pas double emploi avec la proche médiathèque</i>	
22	Sanitaires des élèves	65,00	<i>Si le bâtiment comporte trois niveaux, les sanitaires se répartiront comme suit : 35 m² au RDC dont environ la moitié accessible depuis la cour et 15 m² à chaque étage.</i>	
23	Sanitaires adultes	20,00	<i>A associer aux sanitaires élèves à chaque niveau</i>	
24	Infirmierie	10,00	<i>A regrouper avec sanitaires adultes du RDC.</i>	
25	Préau couvert fermé	160,00		
26	Salle polyvalente utilisée pour l'EPS	200,00	<i>Utilisable comme salle d'animation.</i>	
27	Rangement matériel salle polyvalente	35,00		
28	Stockage jeux extérieurs	15,00	<i>A rapprocher du rangement Salle polyvalente</i>	
29	Bureau Directeur (trice)	18,00	<i>Accès direct depuis le hall d'accueil principal</i>	
30	Salle des enseignants	85,00	<i>Utilisable comme salle de réunion pour 45 personnes (Conseil d'école). Coin office. Prévoir possibilité de partager la salle en deux espaces équivalents.</i>	
31	Local stockage matériel ou mobilier	40,00		
32	Local stockage fournitures	20,00		
33	Local matériel et fournitures jardins pédagogiques	30,00		
34	Local poubelles	8,00	<i>Tri sélectif</i>	
35	Local entretien ménage	18,00	<i>Vestiaires, sanitaires, stockage fournitures et matériel d'entretien : 10 m² au RDC et coin vidoir de 4 m² associé aux sanitaires à chaque étage</i>	
		1 824,00		

4.2. ORGANISATION FONCTIONNELLE

L'organisation fonctionnelle du groupe scolaire est préconisée sur trois niveaux de façon à minimiser l'emprise au sol.

La trame préconisée apparaît sur le schéma ci-joint.

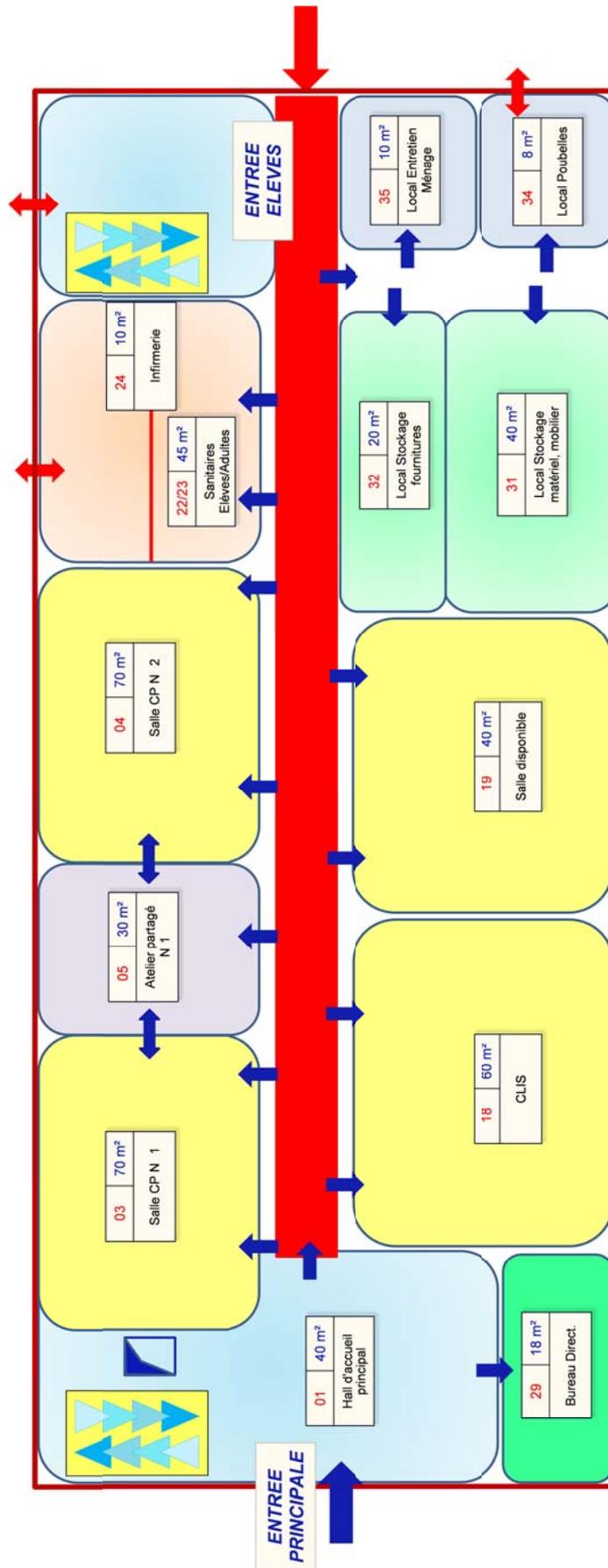
*Il est toutefois clairement précisé que les propositions ci-dessous ne sont qu'indicatives.
Les Maîtres d'œuvre ont toute latitude pour proposer d'autres dispositions.*



Les schémas qui suivent ont essentiellement pour objectif de montrer des relations de proximité dans la perspective de répartir d'une façon homogène l'ensemble des locaux sur 3 niveaux.

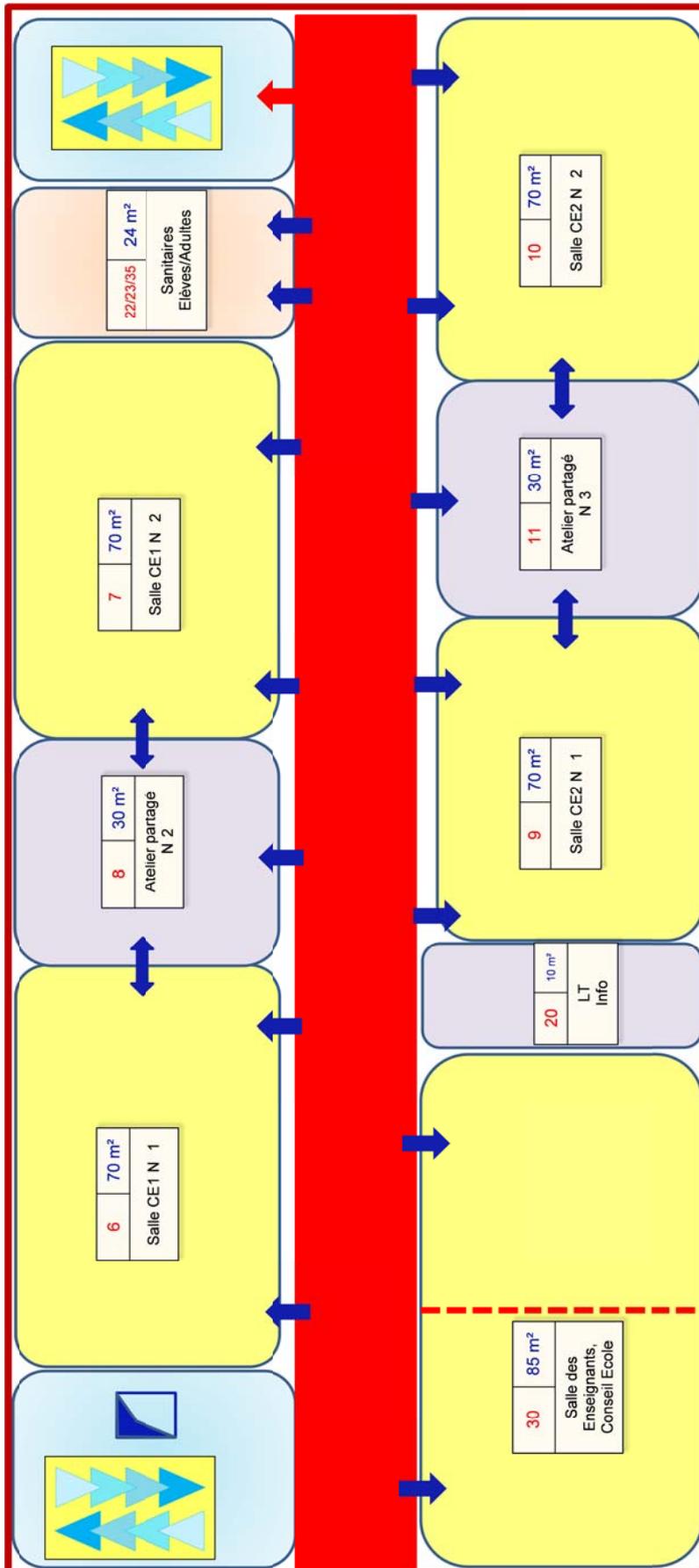
Cette proposition est également indicative.

REZ DE CHAUSSEE

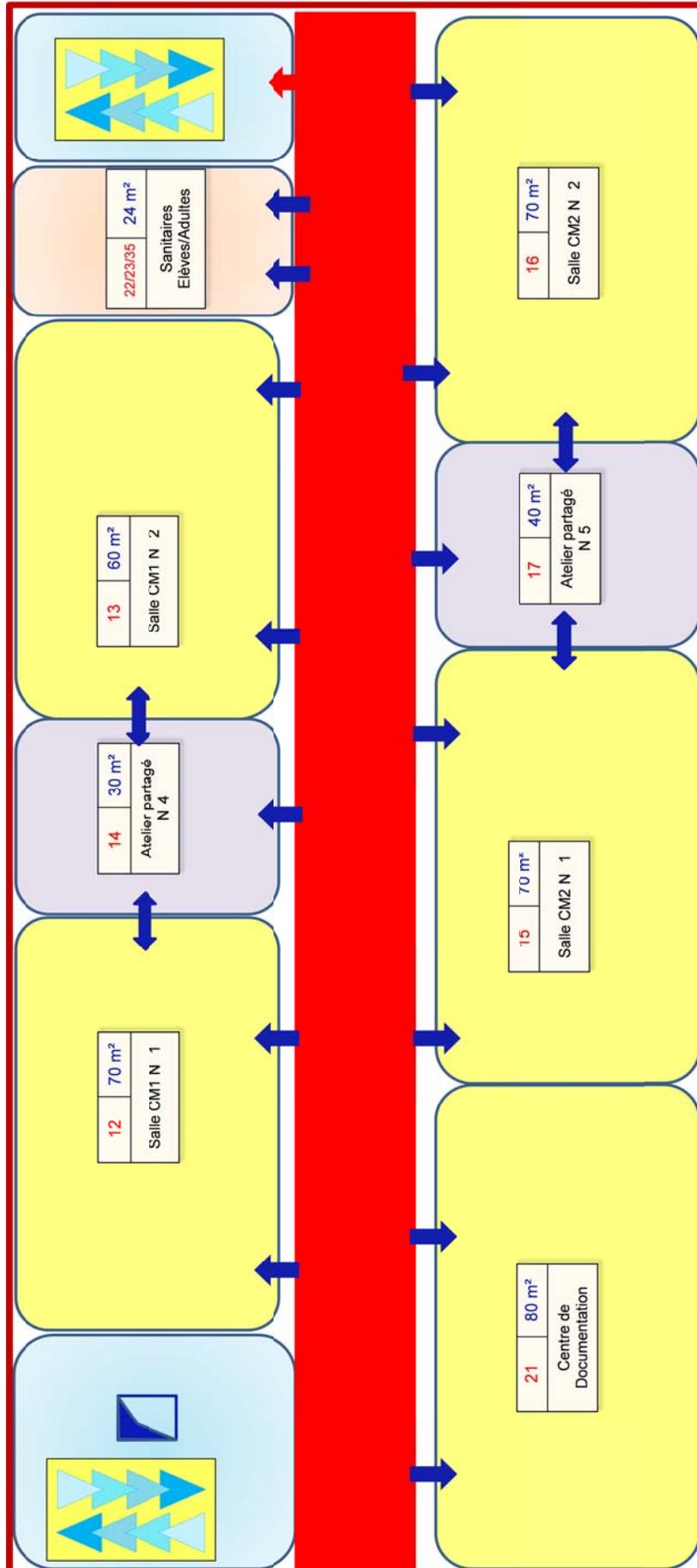


Le préau, la salle polyvalente et les locaux de rangement annexes sont considérés comme des locaux extérieurs.

PREMIER ETAGE



DEUXIEME ETAGE



4.3. LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

En ce qui concerne les aménagements extérieurs **la mission de Maîtrise d'œuvre portera sur deux sous-ensembles bien distincts :**

- L'emprise proprement dite de l'espace clôturé du groupe scolaire :
Cet aménagement, faisant partie intégrante de la mission de base de Maîtrise d'œuvre, comprendra :
 - La clôture et les portails d'accès,
 - Le parvis et les cheminements d'accès intérieurs à l'espace Groupe Scolaire (Attention l'accès élèves, différencié de l'accès principal, est à prévoir face au préau, cheminement couvert entre préau et entrée élèves),
 - Les cours de récréation (dont la conception est laissée à l'initiative des Maîtres d'œuvre),
 - Le pré-aménagement des jardins pédagogiques,
 - Les espaces verts,
 - Un abri vélo,

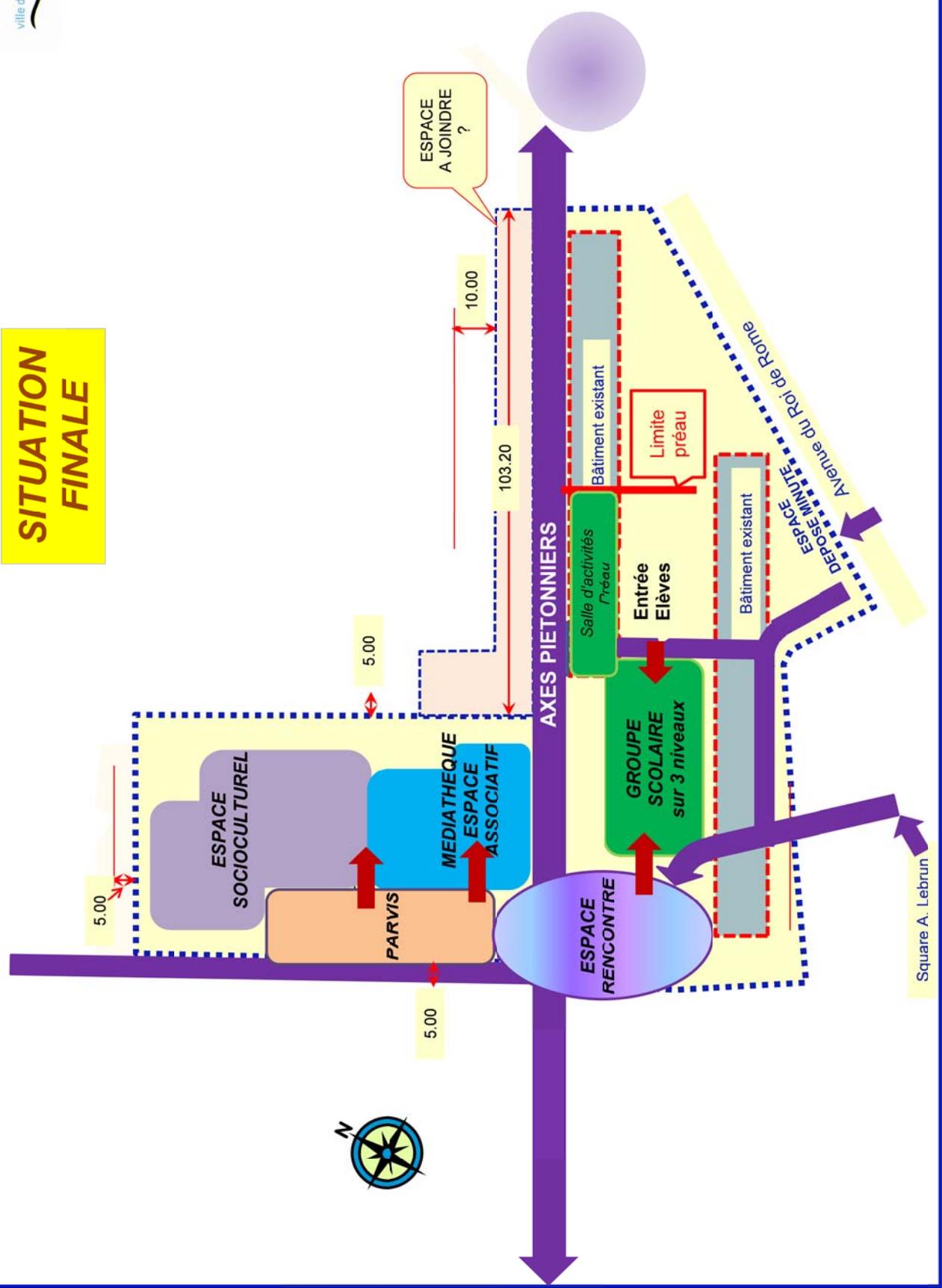
- Les aménagements périphériques :
L'étude de cet aménagement, dont les limites sont définies ci-après, sera limitée aux phases concours, APS et APD.
L'objectif de cette étude, urbanistique et paysagère, est de garantir une parfaite intégration du Groupe Scolaire dans l'ensemble du projet socioculturel.
Ces aménagements sont les suivants :
 - Le parvis « Espace de rencontre » au Sud-Ouest du groupe scolaire
 - La liaison piétonne Nord/Est – Sud/Ouest,
 - La liaison piétonne avec le parking Ouest (accessible aux PMR)
 - La liaison piétonne avec le parking Olivier Drouot (devant desservir également le futur espace socioculturel),
 - La liaison piétonne avec le square Albert Lebrun,
 - Un espace « dépose minute » avenue du Roi de Rome.

Les principes de l'aménagement d'ensemble du site apparaissent sur le schéma indicatif page suivante.

ROND POINT NORD-OUEST



SITUATION FINALE



5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

5.1. EXIGENCES TECHNIQUES GENERALES

5.1.1. Réglementation

L'ensemble de la réglementation française applicable aux Etablissements Recevant du Public en vigueur à la date du dépôt de la demande de Permis de Construire est à prendre en compte :

Règles générales :

- ◆ Code de l'Urbanisme,
- ◆ Code des Communes
- ◆ Code de la construction et de l'habitat,
- ◆ Code du travail,
- ◆ Code de la santé publique,
- ◆ Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (arrêtés du 25 juin 1980 et arrêtés portant approbation de dispositions complétant et modifiant ledit règlement),
- ◆ Réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées
- ◆ Règlement de sécurité et arrêtés complémentaires,
- ◆ Règlement sanitaire départemental,
- ◆ Normes françaises,
- ◆ Documents Techniques Unifiés (D.T.U.),
- ◆ Le nouveau CCAG Travaux,
- ◆ Arrêté du 25 avril 2003 relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation,
- ◆ La RT 2012, l'objectif étant de réaliser au minimum un "Bâtiment Basse Consommation – BBC"
- ◆ Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des constructions,
- ◆ Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux ou des parties nouvelles des bâtiments ;

Neige et vents :

- ◆ Les règles NV 65 et annexes,
- ◆ Les additifs Neige 84 modifiés 95, Vent 98.

En cas de contradiction entre certaines prescriptions dans les différents textes, on prendra la prescription la plus contraignante.

Le Maître d'œuvre signalera au Maître d'Ouvrage les éventuelles contradictions relevées et les solutions retenues.

Règles particulières :

- ◆ Décret n° 95-20 du 9 Janvier 1995 relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation,
- ◆ Les normes de l'Association Française d'Eclairage (AFE) ;
- ◆ Le référentiel NF HQE Bâtiment Tertiaire de Certivéa.

5.1.2. Exigences environnementales

Les niveaux de priorités entre les 14 cibles sont les suivants :

DEFINITION DES PRIORITES ENVIRONNEMENTALES					
Famille	Cible	Sous-cible	B	P	TP
ECO - CONSTRUCTION	Cible 1 : Insertion dans le site	<i>Développement urbain durable</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Espaces extérieurs</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Impacts sur le voisinage</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Cible 2 : Procédés, systèmes et produits	<i>Adaptabilité</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Entretien</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Impacts environnementaux</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Impacts sanitaires</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Cible 3 : Chantier Vert	<i>Gestion des déchets</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Réduction des nuisances</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ECO - GESTION	Cible 4 : Gestion de l'énergie	<i>Conception architecturale</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Consommation d'énergie et pollutions</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Cible 5 : Gestion de l'eau	<i>Consommation en eau</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Gestion eaux pluviales</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cible 6 : Gestion des déchets	<i>Tri des déchets</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Filières de valorisation</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cible 7 : Maintenance	<i>Chauffage/Rafrachissement</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Ventilation</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Eclairage</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Gestion de l'eau</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONFORT	Cible 8 : Confort hygrothermique	<i>Confort été/hiver</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Hiver</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<i>Eté</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cible 9 : Acoustique	<i>Confort interne</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Confort externe</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cible 10 : Confort Visuel	<i>Eclairage naturel</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Eclairage artificiel</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cible 11 : Confort olfactif	<i>Ventilation</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Sources d'odeurs</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SANTE	Cible 12 : Qualité sanitaire espaces	<i>Electromagnétisme</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Conditions d'hygiène</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cible 13 : Qualité sanitaire air	<i>Ventilation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Sources de pollutions</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cible 14 : Qualité sanitaire eau	<i>Choix des matériaux</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Protection du réseau</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Gestion des températures</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Anticorrosion et antitartre</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques :

Les cibles en **rouge** sont au niveau **Très Performant**

Les cibles en **vert** sont au niveau **Performant**

Les cibles en **noir** sont au niveau **Base**

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance du référentiel NF HQE bâtiment tertiaire sur http://www.certivea.fr/ressource/data/documentations/construction/Rfrentiel-Gnrique-applicable-a_106.zip

Une analyse de site environnementale est fournie aux candidats afin de disposer des atouts et contraintes liées au site.

FAMILLE 1 : ECO-CONSTRUCTION

Cible N°1 : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat

Le projet du candidat devra permettre l'intégration du parti architectural dans le contexte environnementale du site.

L'analyse environnementale permettra au candidat de prendre connaissance des principales contraintes environnementales. Libre au candidat de compléter selon les besoins propres à son projet.

Les principaux points à expliciter sont :

- Intégrer les transports propres (cheminements piétons, parkings vélos, accès aux transports en commun...) dans le respect du PDES (Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires) ;
- Différencier et protéger les différentes voies de circulation sur site entre les piétons, les vélos et les voitures ;
- Limiter l'imperméabilisation du site ;
- Favoriser les espèces végétales locales et non allergènes ;
- Réfléchir à l'intégration de la faune locale.

Cible N°2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

Le candidat mettra en évidence dans le cadre de son projet, les différents arbitrages qu'il a dû réaliser pour le choix des produits.

Il est demandé de mettre en avant les produits labélisés et/ou disposant de caractéristiques environnementales éprouvées et disposant de FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire).

Il est demandé d'indiquer clairement la part de bois dans la construction. La construction bois est tout à fait admise sous réserve d'une bonne insertion dans le site.

Cible N°3 : Chantier à faible impact environnemental

En fonction des différentes contraintes identifiées dans le cadre de l'analyse de site, le candidat se doit d'intégrer, au travers de ses choix en termes de produits et procédés, les points suivants :

- Intégrer la double activité : Chantier & Ecole en proposant une organisation et des moyens de protection adaptés ;
- Mettre en place des protections contre les risques de pollutions du sous-sol et plus particulièrement de la nappe ;
- Limiter les impacts des circulations par les véhicules lors des livraisons de matériels (planning...)

- Intégrer la minimisation et le tri des déchets de chantier ;
- Formaliser, lors de la phase DCE, une charte de chantier à faibles impacts, incluse dans les CCTP et opposable aux entreprises.

Le candidat intégrera dans sa gestion de chantier, la participation de l'AMO HQE afin d'auditer le chantier et lui laissera accès aux différentes parties du chantier. De plus, le candidat devra fournir les différents justificatifs HQE sous un délai maximum de 15 jours.

Le tri et la valorisation des déchets devront être au moins de 50% (hors déconstruction) et au moins 70% en phase de déconstruction.

FAMILLE 2 : ECO-GESTION

Cible N°4 : Gestion de l'énergie

Il est imposé aux candidats d'intégrer un haut niveau de performance quant aux consommations énergétiques du bâtiment. Ainsi, le projet doit respecter le niveau RT 2012 – 50%. Il est ainsi demandé de réfléchir et de présenter les principaux atouts bioclimatiques du projet des candidats.

Afin de garantir le bon niveau de performance, le Maître d'Ouvrage fera réaliser des tests d'étanchéité à l'air ainsi que des vérifications par caméra thermique pendant et après les travaux.

De plus, il est demandé aux candidats de réfléchir à l'intégration des énergies renouvelables dans le respect de l'enveloppe budgétaire. Toute solution d'énergie renouvelable se devra d'être justifiée en phase concours quant à la faisabilité technique mais aussi quant à la rentabilité économique en coût global (investissement, entretien-maintenance, fonctionnement). En l'absence de ces motivations il ne sera pas tenu compte des propositions du candidat.

Cible N°5 Gestion de l'eau

Le candidat se doit de proposer des solutions techniques précises quant à la maîtrise des consommations en eau potable : Robinets temporisés, détecteur...

L'attention du candidat est attirée sur la réflexion à mener quant à la minimisation du coefficient d'étanchéité de la parcelle. En fonction de la capacité du sol et du sous-sol, il est demandé de réfléchir à la possibilité de noues végétales d'infiltration et/ou de toitures végétalisées.

De plus, la proximité de la nappe et du cours d'eau doit inciter les candidats à mettre en place toutes les mesures de protection afin d'empêcher les risques de pollution.

Cible N°6 : Gestion des déchets d'activités

Afin de respecter les obligations de tri des déchets, le candidat doit intégrer dans son projet les surfaces nécessaires au tri et au stockage provisoire des déchets. Ce tri doit permettre aux spectateurs, aux administratifs, mais surtout aux prestataires de services (traiteurs...) de trier leurs déchets.

Il est demandé de réfléchir à une solution évolutive permettant de s'adapter aux futurs niveaux de tri de plus en plus exigeants. Exemple : Tri des matières fermentescibles.

Cible N°7 : Maintenance-Pérennité des performances environnementales

Il est demandé aux candidats de mettre en place une GTB/GTC permettant de différencier les consommations liées aux postes suivants :

- Chauffage ;
- Eclairage ;
- Ventilation.

Tout en respectant l'enveloppe financière, les candidats doivent détailler, dans leur proposition, le niveau d'information dont il est possible de disposer, par poste (chauffage...) et/ou par locaux.

FAMILLE 3 : CONFORT

Cible N°8 : Confort hygrothermique

Dans la logique de la cible 4 : Gestion de l'énergie, les candidats doivent proposer un projet limitant au mieux les surchauffes estivales. Il est demandé de décrire les moyens passifs et actifs afin de limiter les apports solaires en été tout en garantissant les apports caloriques passifs en hiver.

Cible N°9 : Confort acoustique

Conformément à la nature même du bâtiment, le confort acoustique interne doit permettre aux différents utilisateurs de mener des activités différentes sans gêne réciproque.

De plus, il est demandé aux candidats de limiter les nuisances acoustiques pour les riverains.

Les mesures de protection passives devront être décrites par les candidats.

Cible N°10 : Confort visuel

Afin de limiter les consommations énergétiques, il est demandé aux candidats de favoriser l'éclairage naturel et de disposer d'un FLJ (Facteur Lumière Jour) > 2.5% dans les zones suivantes :

- Classes,
- Bureaux
- Circulations, sanitaires...
-

La mise en place de protections solaires devra être justifiée en fonction de la faible occupation en été.

Cible N°11 : Confort olfactif

Les zones sensibles (sanitaires, local entretien) doivent être traitées afin de limiter au maximum les sources d'odeurs.

FAMILLE 4 : SANTE

Cible N°12 : Qualité sanitaire des espaces

Conformément à la cible 2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction, les candidats devront favoriser les produits disposant de caractéristiques sanitaires conformes à la réglementation.

Cible N°13 : Qualité sanitaire de l'air

Conformément à la cible 2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction, les candidats devront favoriser les produits disposant de caractéristiques limitant les risques de pollution de l'air et conformes à la réglementation.

Cible N°14 : Qualité sanitaire de l'eau

Conformément à la cible 2 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction, les candidats devront favoriser les produits disposant de caractéristiques sanitaires limitant les risques de pollution de l'eau et conformes à la réglementation.

5.1.3. Maintenance

Le Maître d'Ouvrage prend en charge non seulement l'investissement que représentent les bâtiments, mais aussi l'exploitation et la maintenance des établissements.

Il sera donc recherché systématiquement des systèmes de construction, des matériaux et des installations techniques simples, robustes, fiables, à longue durée de vie, nécessitant un entretien courant le plus faible possible, à fonctionnement largement automatisé, qui permettront aussi de réduire les coûts d'exploitation et amèneront à minimiser les consommations de fluides et d'énergie.

Pour des recommandations précises et détaillées, on se reportera à "Intégrer la maintenance à la conception des bâtiments publics", de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) du Ministère de l'Équipement et du Logement (Editions du Moniteur).

Objectifs :

Les prescriptions ci-dessous ont pour objet :

- d'intégrer dans la réflexion, dès les premières phases d'études, les contraintes liées à la prise en compte de la maintenance du bâtiment,
- permettre au Maître d'Ouvrage d'anticiper les coûts d'exploitation et de maintenance du futur équipement,
- susciter une réflexion en terme de coût global pour le choix des options techniques retenues,
- permettre au Maître d'Ouvrage de planifier des actions de formation éventuelles pour son personnel.

Il s'agit donc de mettre en place une maintenance **préventive** permettant de maîtriser au mieux les coûts d'exploitation du bâtiment.

Prestations demandées :

On trouvera ci-dessous les prescriptions générales.

Des prescriptions particulières sont (éventuellement) indiquées dans les chapitres relatifs à chaque lot technique.

- **Phases d'études :**

D'une façon générale, il sera remis au Maître d'Ouvrage à chaque phase d'étude, une note précisant les implications du projet en termes de maintenance et d'exploitation. Cette note portera sur les points cités ci-dessus.

Plus précisément, elle comportera au minimum :

⇒ **Phase APS :**

- Une analyse des conséquences sur le comportement de l'équipement du projet architectural et de la disposition des espaces ;
- Une analyse des conditions de faisabilité de la maintenance dès que se précisent les choix des dispositifs techniques ;
- L'établissement d'une estimation de budget de maintenance et d'exploitation technique incluant un calcul des consommations de fluides et d'énergie (performance technique de l'établissement) pour la solution de base envisagée et les variantes éventuelles.

⇒ **Phase APD :**

- La vérification du bon choix des matériaux mis en oeuvre en s'interrogeant sur la pertinence de leur utilisation dans le contexte futur de l'utilisation du bâtiment ;
- Le repérage précis des réseaux ;
- La vérification de l'accessibilité et de la démontabilité des équipements ;
- Une analyse de la disponibilité opérationnelle des équipements en liaison avec les exigences de sécurité (nécessité et dimensionnement des équipements de secours). Analyse de la fiabilité et de la durabilité des équipements ;
- Les coûts de maintenance et d'exploitation sont complétés par les estimations du coût des grosses réparations qui sont liés au choix des matériaux et des installations techniques.

Les coûts seront présentés sur les deux périodes suivantes :

- > période de "montée en charge" du gros entretien (les cinq premières années),
- > période de "plein entretien".

Les principaux facteurs d'examen des constituants sont : la facilité de nettoyage, la sensibilité aux dégradations, la facilité et le coût de rénovation, la facilité et le coût de remplacement, la consommation.

⇒ **Contenu des dossiers de consultation des entreprises (DCE)**

Un rapport, remis au maître d'ouvrage, spécifiera la bonne prise en compte des éléments suivants dans les dossiers de consultation :

- mise en évidence sur les plans et dans les pièces écrites des exigences liées à la maintenance définies dans les phases précédentes d'études,
- définition des conditions d'accessibilité et de démontabilité,
- pour les principaux équipements, consultation portant à la fois sur la mise en place des équipements et sur leur maintenance ultérieure (tranche conditionnelle) dans le cadre d'un cahier des charges précis.

Deux tranches concernant les contrats de maintenance seront intégrées dans les marchés de travaux correspondants, à savoir :

- * une tranche ferme portant sur la première année d'exploitation et courant à partir de la date de réception.
- * une tranche conditionnelle d'une durée minimale d'un an courant à partir de l'expiration du contrat objet de la tranche ferme.

Ce montant tiendra compte des dispositions légales relatives à la garantie de bon fonctionnement couvrant la deuxième année d'exploitation et qui ne sont pas à facturer dans ce contrat de maintenance :

- formation du personnel de régie incluse dans les marchés de travaux,
- établissement d'une liste, par corps d'état, des équipements, fournitures et outillage spécifique à livrer pour constitution de stocks ou pour l'entretien de certains ouvrages,
- intégration dans les marchés de la réalisation de tableaux synoptiques et de schémas fonctionnels et du repérage des installations,
- spécification de la liste complète des documents à remettre par les entreprises.

En complément du dossier des ouvrages exécutés, il sera fourni un guide de la **maintenance** permettant :

- * de connaître les installations (schémas simplifiés, modes d'emploi en français),
- * d'apprécier les signes avant coureurs d'une défaillance,
- * de réaliser, sur la base d'un calendrier préétabli, les vérifications, réglages, remplacements de petits éléments,
- * de connaître les modes opératoires, les précautions à prendre,
- * de connaître la marque, le fournisseur et toutes les caractéristiques nécessaires pour commander des pièces de rechange.

⇒ **Exécution des travaux :**

Des réunions de chantier seront organisées, à intervalles réguliers, en présence du Maître d'œuvre, du Maître d'Ouvrage et du futur gestionnaire afin de s'assurer que les travaux tiennent compte des préoccupations de maintenance.

5.2. EXIGENCES TECHNIQUES PARTICULIERES

Consulter également les Fiches Espaces.

Voir DJ N° 06 – FICHES ESPACES

5.2.1. Principes constructifs

5.2.1.1. Structures

Les volumes « enveloppe » seront de configuration géométrique simple permettant l'implantation tramée des différents locaux.

Les structures seront du type « poteaux poutre », sans appuis intermédiaires.

5.2.1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation seront conformes à la norme NF P 06-001.

Circulations :	400 daN/m ²
Salles de classes :	350 daN/m ²

5.2.1.3. Cloisonnement

Les cloisons seront de type « démontable », panneaux placoplâtre à parement THD sur ossature métallique, de façon à permettre un maximum de flexibilité.

Elles devront répondre aux contraintes acoustiques prescrites.

Les séparations entre ateliers et salles de classes comporteront une partie vitrée occultable. Les dimensions de cette partie vitrée sont à optimiser en fonction de l'aménagement tout en permettant une bonne visibilité.

La salle des Enseignants utilisée comme salle de réunion du Conseil d'Etablissement sera divisible en 2 par une cloison mobile de haute performance acoustique et de maniement aisé.

5.2.1.4. Façades

Les fenêtres doivent toutes pouvoir s'ouvrir en oscillo-battant avec verrouillage de l'ouverture battante (à réserver pour le nettoyage des vitres).

Si la trame de façade le permet, prévoir la possibilité d'un ouvrant sur deux.

La hauteur d'allège sera de 1 m au maximum, sauf nécessité contraire.

Tous les locaux disposeront d'un éclairage naturel en premier jour avec protection solaire adaptée à l'orientation.

Les rideaux sont proscrits, sauf pour l'occultation de la salle du Conseil. En cas d'utilisation de volets roulants, ceux-ci seront motorisés (commande groupée par local).

Le choix des matériaux est laissé à l'initiative de la Maîtrise d'œuvre (PVC exclu).

5.2.2. Traitement climatique

5.2.2.1. Chauffage

Il est prévu de raccorder le projet au futur réseau de chaleur (chaufferie biomasse).

Au cas où l'Ecole devrait être mise en service avant l'achèvement de ce réseau, il sera prévu un raccordement provisoire à la chaufferie existante au droit de la piscine.

Tous les locaux seront chauffés à la température résultante de :

- ◆ 19°C en période d'occupation,
- ◆ 15°C en période de nuit,
- ◆ 12°C en régime réduit, week-end et vacances.

Le chauffage sera régulé par façade.

Les corps de chauffe seront du type statique avec robinet thermostatique inviolable

5.2.2.2. Ventilation

Les débits de renouvellement d'air seront conformes à la réglementation en vigueur.

La ventilation sera programmable en fonction :

- ◆ de l'occupation,
- ◆ de la saison (notion de free cooling).

Pour l'ensemble des locaux, il sera prévu une ventilation double flux

La vitesse de l'air sera inférieure à 0,1 m/s.

Les sanitaires disposeront de leur propre extraction.

Le rejet de l'air vicié sera réalisé loin des prises d'air neuf de ventilation.

Les principaux débits à respecter sont les suivants :

- ◆ Bureau : 18 m³/h par personne,
- ◆ Salles de classes : 18 m³/h par personne,
- ◆ Sanitaires collectifs : 30 + 15 N (N = nombre d'équipements),
- ◆ Salle des enseignants: 18 m³/h par personne.

5.2.3. Electricité – Courants forts et courants faibles

5.2.3.1. Eclairage des locaux

Respect des règles de l'Association Française d'Eclairage (AFE).

Les appareils d'éclairage seront de type fluorescent très basse luminance et basse consommation, et, ils seront adaptés aux risques et usage de chaque local.

Indice de rendu des couleurs (IRC) supérieur ou égale à 80 pour une température de couleur comprise entre 3.500 et 4.000 K.

Niveau d'éclairage minimum :

- ◆ salle de classe : 500 lux,
- ◆ salle des enseignants : 500 lux,
- ◆ bureaux : 500 lux,
- ◆ tableaux : 600 lux (uniformité 0,5),
- ◆ locaux de rangements : 200 lux
- ◆ sanitaires : 200 lux,

- ◆ locaux techniques : 250 lux,
- ◆ circulations et escaliers : 200 lux,
- ◆ halls : 300 lux.

Les salles de grande surface comporteront deux niveaux d'éclairage et une répartition par zone.
L'uniformité de l'éclairage sera de 0,80.

Tous les tableaux seront éclairés.

Les circulations et sanitaires seront équipés d'allumage et d'extinction automatiques par détection de présence

5.2.3.2. *Eclairage extérieur*

Les éclairages extérieurs seront limités aux espaces suivants :

- ◆ Cheminements d'accès,
- ◆ Cours de récréation

5.2.3.3. *TGBT*

En fonction du bilan de puissance établi par la Maîtrise d'œuvre, il devra être confirmé qu'un transfo n'est pas nécessaire.

L'implantation du TGBT est laissée à l'initiative de la Maîtrise d'œuvre en accord avec ERDF.

5.2.3.4. *Prises de courant*

Voir Fiches Espaces

5.2.3.5. *Courants faibles*

Prévoir :

- ◆ Alarmes incendie,
- ◆ Alarmes anti-intrusions,
- ◆ Distribution de l'heure,
- ◆ Câblage informatique,
- ◆ Téléphone

5.2.4. **Installations sanitaires**

L'eau potable et l'eau chaude seront distribuées dans les locaux suivants :

- ◆ Sanitaires
- ◆ Ateliers
- ◆ Office salle des Enseignants
- ◆ Locaux d'entretien

Des points de puisage d'eau froide sont à prévoir dans le local poubelles, les aménagements des cours de récréations et les jardins pédagogiques.

5.2.5. **Ascenseur**

Il sera prévu un ascenseur accessible aux handicapés:

Ascenseur 800 kgs minimum, 1m/s, pour desservir tous les niveaux du bâtiment principal,

Cet ascenseur desservant le niveau archives devra être accessible aux chariots.

5.2.6. **Parachèvements**

Tous les parachèvement sont laissés à l'initiative de la Maîtrise d'œuvre.

Voir Fiches Espaces.

6. EXIGENCES COÛTS ET DELAIS

6.1. LE COÛT DES TRAVAUX

Le budget Travaux, estimé en valeur Août 2011 est fixé à :

4 500 000 €HT

Ce montant comprend :

- Tous les aménagements extérieurs sur le terrain d'assiette du projet de l'Ecole Louis Pergaud soit 7 100 m²,
- Tous les équipements mobiliers fixes par destination, tels que :
 - Paillasse dans chaque atelier,
 - Tableaux triptyques,
 - Placard techniques,
 - Vidéo-projecteur en plafond et écran dans la salle des enseignants.

En phase concours, les concepteurs devront présenter un projet « Esquisse Plus » répondant à cet objectif.

6.2. LES DELAIS

L'objectif calendaire fixé pour ce projet, est une mise en service pour la rentrée scolaire 2014.

Les dates clefs sont prévues comme suit

Remise des Projets Concours	8 Mars 2012
Jury – Classement des projets	23 Mars 2012
Engagement APS	25 Avril 2012
Dépôt demande de Permis de Construire :	2 Octobre 2012
Choix des Entreprises :	11 Mars 2013
Mise en service (rentrée scolaire) :	8 Septembre 2014

Dans le cadre du concours, les Maîtres d'œuvre devront s'engager formellement sur les délais d'études.

Voir DJ N° 07 – CALENDRIER ETUDES ET TRAVAUX

7. DOCUMENTS JOINTS

DJ N° 01 – PLANS TOPO

DJ N° 02 – PLANS DE L'ECOLE EXISTANTE

DJ N° 03 – REGLEMENT D'URBANISME

DJ N° 04 – RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES

DJ N° 05 – PLANS DES RESEAUX

DJ N° 06 – FICHES ESPACES

DJ N° 07 – CALENDRIER ETUDES ET TRAVAUX

-ooOoo-